



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
Caen, le 23 juin 2021

SEGUR DE LA SANTE

L'ARS renforce son action pour la réduction des inégalités sociales de santé 1 million d'euros de crédits nouveaux en Normandie

La crise sanitaire a révélé, encore plus qu'elles ne l'étaient déjà, les inégalités sociales et territoriales de santé. Pour lutter plus massivement et plus efficacement contre ces inégalités, le Ségur de la santé prévoit de renforcer les dispositifs existants en région. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Normandie dégage 1 million d'euros de crédits nouveaux pour renforcer et compléter les actions déjà engagées pour l'accès à la santé des personnes les plus éloignées de l'offre de santé.

Ce 23 juin, afin d'identifier des porteurs de projets permettant de lutter concrètement contre les inégalités sociales de santé, l'ARS Normandie lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les structures intéressées sont invitées à déposer un projet répondant à l'un des quatre axes prioritaires ci-dessous avant le 27 août :

- Parce que les travaux conduits dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours nous rappellent combien les inégalités se construisent dès la petite enfance, il s'agit d'agir en priorité pour la santé des enfants en situation de précarité et leurs familles, notamment celles vivant dans des structures d'hébergement ou dans les quartiers défavorisés.
- Parce qu'habiter un logement sûr et sain est un facteur déterminant pour la santé, il est nécessaire de soutenir des actions de formation des professionnels et des actions d'éducation pour la santé en lien avec l'habitat.
- Parce qu'une alimentation saine et la pratique d'une activité physique sont des leviers puissants pour réduire les risques de maladies chroniques, il faut améliorer l'accessibilité réelle des personnes en situation de précarité à une offre d'activité physique.
- Parce qu'il est nécessaire de compenser certaines difficultés d'accès effectif aux soins, il est attendu de :
 - renforcer les passerelles facilitant l'accès aux soins de droit commun pour des publics en situation de précarité, comme l'accès aux soins dentaires dans les permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS),
 - renforcer les actions favorisant l'interprétariat ou la médiation en santé,
 - former les professionnels à la prise en compte des difficultés spécifiques des publics éloignés de la santé.

Au-delà des crédits alloués aux porteurs de projets retenus, il s'agira également de les accompagner pour construire avec eux les modalités de réponse les plus adaptées à chaque territoire.